ORES Assets

Assemblée générale du 29 mai 2019

Documentation relative au point

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018

Conformément au Code des sociétés et au référentiel comptable applicable en Belgique, le Conseil d'administration d'ORES Assets a, lors de sa séance du 3 avril 2019, établi ses comptes annuels statutaires au 31 décembre 2018. Ils comprennent le bilan, le compte de résultats (en ce compris l'affectation des résultats) et les annexes. Le total du bilan statutaire d'ORES Assets établi sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique s'élève à 4.108.810.009,91 € et le résultat de l'exercice, préparé selon le même référentiel, s'élève à 95.091.430,15 €.

Lors de cette même séance, les administrateurs se sont également prononcés favorablement, notamment, sur la proposition de répartition bénéficiaire (basée sur la politique de distribution de dividendes et qui aboutit à un dividende à distribuer pour l'exercice 2018 de 85.227.188,60 €), les règles d'évaluation, le rapport de gestion, le rapport d'activités et de développement durable ou encore le rapport sur les prises de participation d'ORES Assets. L'ensemble de ces documents est disponible dans le rapport financier d'ORES Assets accessible sur le site internet d'ORES Assets à l'adresse suivante : www.oresassets.be (Publications/Rapports annuels)

L'Assemblée générale d'ORES Assets devra se prononcer sur le rapport sur les prises de participations, les comptes annuels statutaires composés du bilan, du compte de résultats ainsi que de la proposition de répartition bénéficiaire.

ORES Assets détenant 99,72% du capital d'ORES scrl, elle contrôle cette société. Vu ce contrôle, il lui est légalement imposé d'établir des comptes consolidés, un rapport de gestion sur ces comptes ainsi qu'un rapport consolidé sur les participations qui seront transmis aux associés pour information, présentés à l'Assemblée générale puis déposés à la Banque Nationale de Belgique. L'objectif est de fournir une vision économique de l'activité, du patrimoine et du résultat du groupe concerné. Le périmètre de consolidation du groupe ORES comprend ORES Assets, ORES scrl et Atrias. ORES Assets a décidé d'établir les comptes consolidés déposés à la Banque Nationale de Belgique selon le référentiel comptable applicable en Belgique (BGAAP). Les comptes annuels consolidés, le rapport de gestion consolidé et le rapport sur les prises de participation au 31 décembre 2018 ont été établis par le Conseil d'administration d'ORES Assets lors de sa séance du 3 avril 2019 et sont disponibles pour information des associés sur le site internet d'ORES Assets à l'adresse suivante : www.oresassets.be (Publications/Rapports annuels).
Ils ne feront pas l'objet d'une décision en Assemblée générale et ne requièrent en conséquent pas d'être approuvés par les associés.

Le financement de l'activité d'ORES Assets est notamment réalisé par des appels aux investisseurs sur les marchés financiers, tant belges qu'étrangers. Pour permettre à ces investisseurs, quelle que soit leur origine, d'analyser la vision économique du groupe, ORES Assets a décidé, de manière volontaire, de préparer des états financiers sur la base des normes comptables IFRS (International Financial Reporting Standards). Il s'agit d'une « traduction » des comptes consolidés BGAAP dans des normes compréhensibles par tout investisseur (IFRS), quel que soit son pays d'origine. Ces états financiers sont également mis à votre disposition pour information sur le site internet d'ORES Assets à l'adresse suivante : www.oresassets.be (Publications/Rapports annuels).
Ils ne feront pas non plus l'objet d'une décision en Assemblée générale et ne requièrent en conséquence pas d'être approuvés par les associés.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘